



OBJECTIF 500.000

**EMPÊCHONS LA POLICE
DE MUTILER LES JEUNES**

**100.000
signataires**

Attac a lancé une pétition sur le site de l'Assemblée nationale pour demander l'interdiction de ces pratiques dangereuses. Le cap des 100.000 signataires a été franchi ! Cela déclenche la mise en ligne sur leur site et l'**ouverture d'un examen par la commission des lois** ou... un classement sans suite. Ce serait un déni démocratique majeur et une complicité face aux violences policières !

Main arrachée, mâchoire cassée, œil crevé, voitures fonçant dans la foule... En mutilant, enfermant et intimidant ainsi la jeunesse, le pouvoir cherche à stopper le mouvement et porte une atteinte directe aux libertés d'expression et de manifestation. Cette dérive autoritaire doit cesser.

Cette pétition est un outil pour empêcher la police de mutiler les jeunes et, à terme, permettrait de mettre en débat une interdiction généralisée de ces armes et techniques.

Les revendications du mouvement lycéen sont parfaitement légitimes. Remplacement des professeurs absent·es, rénovation des bâtiments scolaires,

abrogation de Parcoursup..

Face à cela, la seule réponse du gouvernement se résume à des coups de communication et des forces de l'ordre en roue libre.

Seule une réponse politique permettra de faire retomber la tension.

Dans le budget 2027, le gouvernement doit renoncer au gel des salaires des fonctionnaires ainsi qu'aux 1488 suppressions de postes d'enseignant·es.

Au contraire il faut **engager un plan d'investissement dans le service public d'éducation** : embauche de personnels, amélioration des salaires, rénovation écologique du bâti scolaire...

Pour en savoir plus
france.attac.org  **attac**

Comment signer la pétition sur le site de l'Assemblée Nationale ?

OBJECTIF 500.00 SIGNATURES !

La pétition a été déposée sur le site de l'Assemblée Nationale et a rapidement atteint les 100 000 signatures, obligeant la mise en avant de la pétition sur la plateforme. **Cependant, pour imposer le débat en séance, il faut atteindre les 500 000 signatures.**

On vous explique comment signer !

- 1.** Lorsque j'arrive sur le site de pétition, je clique sur signer, puis sur **s'identifier avec FranceConnect**



Je choisis un compte **que je connais** parmi ceux disponibles.
(lorsque je déclare mes impôts sur impots.gouv.fr ou pour mes démarches de santé sur ameli.fr)

2.



- 3.** FranceConnect me redirige vers la page de connexion **pour rentrer mes identifiants.**



Une fois connecté-e, FranceConnect, je suis redirigé-e automatiquement vers la pétition, **je peux signer !**

4.



SCANNEZ ET SIGNEZ LA PÉTITION

500 000 signatures ouvrent la possibilité d'un débat dans l'Hémicycle !

Pour en savoir plus
france.attac.org **attac**

